

MAISON EN COPROPRIÉTÉ : RÈGLES, FONCTIONNEMENT ET CONSEILS

mer 03/10/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Avant d'investir dans l'achat d'une maison en copropriété, il est conseillé de se renseigner sur les règles et le système de fonctionnement par lesquels elle est régie. En effet, investir dans un pavillon individuel plutôt que dans un appartement situé dans un immeuble mérite réflexion. Une copropriété possède un fonctionnement particulier.

La copropriété horizontale

La [copropriété verticale](#), son système de fonctionnement et ses règles sont le format classique qui va de soi lorsque l'on parle de copropriété. Dans ce cas-là, la copropriété s'étend généralement à l'ensemble d'un immeuble à usage d'habitation. Les lots peuvent également abriter certaines professions libérales ou des commerces au rez-de-chaussée.

Les copropriétaires disposent alors de droits de propriété sur un ou plusieurs appartements de manière individuelle et ont tous accès aux parties communes pour lesquelles ils se partagent les frais à hauteur de leurs tantièmes. Toutefois, un système similaire existe pour des regroupements de maisons, on parle alors de [copropriété horizontale](#).

[Lire la suite sur Baticopro](#)

